Le Conseil national de développement économique des Autochtones

Plan stratégique 2020-2023

Le Conseil national de développement économique des Autochtones
10, rue Wellington, 17e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0H4

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT 3
MEMBRES DU CONSEIL 4
COMMENT PARVENIR AU CHANGEMENT 5
RÉTROSPECTIVE 6
PRIORITÉS CLÉS 8
Secteur prioritaire 1 : Élaborer une stratégie économique nationale pour les Autochtones 9
Secteur prioritaire 2 : Faire progresser la réconciliation économique 12
Secteur prioritaire 3 : Développement économique régional pour les peuples autochtones 13
Secteur prioritaire 4 : Combler les lacunes statistiques sur les principaux indicateurs économiques autochtones 17
CONCLUSION 19
ANNEXE A 20

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA, le Conseil), je suis heureux de présenter le Plan stratégique du Conseil pour 2020-2023.

Le Conseil croit que le développement économique des Autochtones offre un énorme potentiel pour améliorer la vie, alimenter l'économie canadienne, faire progresser la réconciliation et mieux outiller une jeune main-d'œuvre pour obtenir un emploi et combler les lacunes découlant du vieillissement de la population active du Canada.

Le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones 2019* du Conseil a montré que, même si la situation économique des peuples autochtones s'est améliorée dans l'ensemble, l'écart entre les Canadiens autochtones et non autochtones demeure important. En fait, les peuples autochtones du Canada ne sont actuellement pas en voie d'atteindre la parité avec les Canadiens non autochtones dans un avenir proche.

Notre Conseil croit fermement que l'élaboration d'une nouvelle stratégie économique nationale pour les Autochtones est ce qui est nécessaire pour que les peuples autochtones prennent la place qui leur revient en tant que participants à part entière à l'économie canadienne. Une vision cohérente de la réussite économique, élaborée en partenariat avec les organisations, les gouvernements et les collectivités autochtones, profitera à tous les Canadiens.

Les priorités du Conseil, telles qu'elles sont énoncées dans notre Plan stratégique 2020-2023, nous permettront de fournir aux gouvernements des conseils stratégiques sur les secteurs clés des politiques et des programmes qui se rapportent au développement économique des Autochtones. Pour concrétiser la vision du Conseil concernant l'égalité économique entre les peuples autochtones du Canada et les autres Canadiens, des efforts concrets et durables doivent être déployés immédiatement.

En rapatriant et en reconstruisant les économies autochtones, nous pouvons rétablir l'autodétermination et assurer un héritage positif de collectivités saines et prospères. Nous pouvons y parvenir en appuyant les chefs d'entreprise et le développement des affaires, en augmentant l'avoir des propriétaires, en renforçant la capacité de gestion financière et commerciale et en éliminant les obstacles à l'emploi pour les jeunes et les adultes autochtones.

Chef Clarence Louie
Président
Conseil national de développement économique des Autochtones

MEMBRES DU CONSEIL

Chef Clarence Louie
Président
Chef, Bande indienne d'Osoyoos

Dawn Madahbee Leach
Vice-présidente
Gestionnaire principale, Waubetek Business Development Corporation

Hilda Broomfield Letemplier
Présidente-directrice financière
Pressure Pipe Steel Fabrication Ltd.

Marie Delorme, Ph. D.
Présidente-directrice générale
The Imagination Group of Companies

Ruth Williams
Vice-présidente, Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations

Chef Terrance Paul
Chef de la direction, Membertou Development Corporation

Maxime Vollant
Propriétaire, Maxime Vollant Consulting Services

Sandra Sutter
Gestionnaire, Partenariats autochtones pour le PTW Group of Companies

Victoria LaBillois
Présidente, Wejipeg Excavation

COMMENT PARVENIR AU CHANGEMENT

Le **Conseil national de développement économique des Autochtones** est un conseil nommé par le ministre créé en 1990. Il a pour mandat de fournir des conseils stratégiques au gouvernement fédéral sur les questions liées au développement économique des Autochtones.

Composé de chefs d'entreprises et de dirigeants des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis provenant de tout le Canada, le Conseil aide les gouvernements à répondre aux besoins uniques et aux circonstances particulières des peuples autochtones au Canada. Compte tenu de la nature multidimensionnelle du développement économique, le Conseil fournit des conseils à de nombreux ministères et organismes fédéraux dont le mandat et les responsabilités consistent à promouvoir la participation des Autochtones à l'économie et au marché du travail.

Le Conseil entretient la **vision** d'économies autochtones dynamiques, caractérisées par l'autonomie économique et l'égalité socioéconomique avec le reste du Canada.

Nous avons pour **mission** de fournir des conseils et une orientation au gouvernement fédéral au sujet de questions concernant les possibilités économiques offertes aux peuples autochtones, qui permettent aux peuples autochtones du Canada d'avoir voix au chapitre en matière de politique gouvernementale.

Le Conseil estime que le développement économique des Autochtones est essentiel au renouvellement de la relation de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

Pour en savoir plus sur le CNDEA, veuillez consulter le site suivant : **http://www.naedb-cndea.com/fr/**

RÉTROSPECTIVE

En 2012, le Conseil a fixé un objectif à atteindre dans un délai de dix ans : **que d'ici 2022, les Autochtones devraient avoir des possibilités et des résultats économiques comparables à ceux des autres Canadiens.** Le Plan stratégique du Conseil pour 2016-2019 a défini des priorités générales à long terme visant à réduire les écarts qui existent entre les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis et la population non autochtone du Canada.

Le Plan stratégique 2016-2019 du Conseil était axé sur cinq priorités clés :

1. Améliorer la préparation des collectivités autochtones à tirer parti des possibilités économiques
2. Accès aux capitaux : Établir des revenus stables
3. Renforcer le potentiel économique de nos terres et réduire au minimum les impacts environnementaux
4. Appuyer les entreprises autochtones
5. Promouvoir l'importance du développement économique des Autochtones

Le Conseil a abordé chacune des cinq priorités clés en publiant des rapports, en créant des partenariats avec des collectivités et des organisations économiques autochtones, à l'échelle nationale et internationale, et en continuant de conseiller le gouvernement sur le développement économique des Autochtones. Parmi les faits saillants de 2016-2019 qui ont contribué à façonner le Plan stratégique 2020-2023, mentionnons les suivants :

Forums sur la réconciliation économique autochtone et rapport de recommandations

Le rapport de 2016 du Conseil intitulé *Réconciliation : stimuler l'économie canadienne de 27,7 milliards $* a servi de fondement à la série *Élargir le cercle*. Le rapport conclut que l'écart économique entre les peuples autochtones et non autochtones et la marginalisation des peuples autochtones ont coûté 27,7 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. Ainsi, le Conseil s'est associé au Forum des politiques publiques (FPP), à l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) et à l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) pour tenir une série de conférences en trois parties intitulée *Élargir le cercle : quelle signification la réconciliation et la croissance économique inclusive peuvent-elles avoir pour les Autochtones et le Canada?* Ces conférences ont été présentées dans le *Rapport de recommandations Élargir le cercle* de 2019 du Conseil, qui formule des recommandations sur quatre domaines d'intérêt : l'approvisionnement, l'accès au capital, le renforcement des capacités et le partage des richesses.

Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones 2019

Afin d'évaluer les progrès réalisés à l'égard de l'objectif du Conseil d'atteindre la parité économique entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada, celui-ci a établi dans le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012 un ensemble complet d'indicateurs et de repères pour mesurer le bien-être social et économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. En 2019, le Conseil a publié le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones 2019* qui continue de mesurer les progrès par rapport aux repères initiaux établis en 2012. De plus, le rapport de 2019 présente les résultats de l'analyse comparative entre les sexes ainsi que deux nouveaux indices composites du CNDEA sur le développement économique et l'infrastructure. Le rapport conclut que, compte tenu du rythme des améliorations, **les résultats ne sont pas en voie d'atteindre les objectifs initiaux établis par le Conseil dans le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012.**

Collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le projet *Linking Indigenous Communities with Regional Development* (associer les collectivités autochtones au développement régional) de l'OCDE vise à formuler des recommandations stratégiques pour améliorer les résultats économiques des Autochtones en les associant mieux aux efforts de développement régional. La vice-présidente du Conseil, Mme Dawn Madahbee Leach, est la championne autochtone du projet au Canada. Le projet est une bonne plateforme pour l'échange de pratiques exemplaires et d'expériences entre les dirigeants des collectivités autochtones, les décideurs et les experts. Le projet fournit également un diagnostic du potentiel de développement de différentes collectivités autochtones et recommande des améliorations concernant les politiques pour les collectivités autochtones. Le rapport *Linking Indigenous Communities with Regional Development* (en anglais seulement) de l'OCDE a été lancé le 17 juillet 2019 à Genève. Le Rapport sur le Canada devrait être lancé en janvier 2020.

> *« Notre cercle a été incomplet parce qu'il témoigne du fait que les peuples autochtones n'ont pas été inclus [et] en même temps, ont vécu des répercussions négatives pendant une grande partie de l'évolution du Canada. Élargir le cercle traduit la nécessité pour la société et l'économie du Canada de s'élargir [et] d'offrir à un plus grand nombre de collectivités autochtones des occasions de devenir prospères, saines et épanouies sur le plan culturel. »*
>
> **Jody Wilson Raybould**, Forum des Premières Nations, série Élargir le cercle

PRIORITÉS CLÉS

Le Conseil est arrivé à un moment opportun de l'élaboration de ses priorités stratégiques pour les trois prochaines années (2020-2023). Dans l'ensemble du Canada, les collectivités, organisations et entités commerciales autochtones se concentrent de plus en plus sur la reconstruction des nations, l'autonomisation des peuples autochtones et la discussion sur l'importance de reprendre le contrôle des affaires économiques dans le cadre de l'autodétermination. Alors que nous travaillons à l'avancement de la réconciliation économique, le Conseil a déterminé qu'il est utile d'avoir un dialogue avec les principaux organismes et dirigeants autochtones, afin de contribuer à l'élaboration d'une vision claire d'un avenir économique qui continuera de favoriser la prospérité économique et d'améliorer la qualité de vie de chaque Autochtone.

Le Plan stratégique 2020-2023 du Conseil comprend quatre secteurs prioritaires qui façonneront l'engagement du Conseil auprès des collectivités et des organisations autochtones, ainsi que les conseils au gouvernement fédéral. Chaque priorité s'appuie sur le travail effectué dans le cadre du Plan stratégique 2016-2019, soit à titre de prolongement des grands projets, soit pour donner suite aux principales constatations issues des partenariats et de la recherche. Pour chaque priorité, nous avons établi des objectifs pour orienter notre travail au cours des trois prochaines années. Chaque objectif consiste en des résultats attendus ciblés et stratégiques qui visent à combler l'écart entre les populations autochtones et non autochtones au Canada.

Secteur prioritaire 1 : Élaborer une stratégie économique nationale pour les Autochtones	**Secteur prioritaire 2 : Faire progresser la réconciliation économique**	**Secteur prioritaire 3 : Développement économique régional pour les peuples autochtones**	**Secteur prioritaire 4 : Combler les lacunes statistiques sur les principaux indicateurs économiques autochtones**
Adopter une approche inclusive pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie économique nationale pour les Autochtones	Analyse comparative de la réconciliation économique	Confirmer l'importance des terres pour le développement économique déterminé par les Autochtones	Établir des partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire et des chercheurs autochtones partout au Canada et à l'étranger
Obtenir l'adhésion des gouvernements et de l'industrie pour mettre en œuvre et appuyer la nouvelle stratégie.	Promouvoir et faire connaître l'importance de rétablir le bien-être économique des Autochtones	Soutenir l'entrepreneuriat autochtone et le développement économique communautaire	Dresser le profil des Autochtones du Canada : Recherche sur les tendances et réponse aux besoins de données

Secteur prioritaire 1 : Élaborer une stratégie économique nationale pour les Autochtones

Le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones 2019* conclut qu'il y a eu des gains dans certains domaines du développement économique et de la participation des Autochtones, comme la croissance rapide des entrepreneurs autochtones et la hausse des taux de diplomation au collège. Nous savons également que si nous continuons sur la même voie qu'aujourd'hui – en nous fondant sur les politiques et les approches existantes – il est certain que nous ne parviendrons pas à combler l'écart économique pour les générations à venir. Cela est inacceptable et il incombe à tous les ordres de gouvernement et aux peuples autochtones de collaborer pour renverser cette voie.

Il existe actuellement un certain nombre de modèles et d'organisations efficaces qui incarnent la promotion de la participation économique des Autochtones. Il s'agit notamment des établissements créés par voie législative mentionnés dans la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, qui offre aux Premières Nations un soutien et des outils pour renforcer leur économie, ainsi que l'Association nationale des sociétés autochtones de financement, qui soutient un réseau d'institutions financières autochtones offrant du financement aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. Il s'agit d'organisations qui ont fait leurs preuves quant à leur capacité de soutenir les collectivités et les entreprises autochtones; toutefois, l'absence de progrès soutenus et généraux laisse supposer que des obstacles demeurent au développement économique et à la participation des Autochtones. L'écart économique persistant souligne également l'échec des politiques gouvernementales, comme le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, qui date de dix ans. Le Cadre a été instauré pour faire en sorte que les peuples autochtones profitent grandement des possibilités de création de richesse économique et d'emplois, mais il n'a pas été aussi efficace que prévu au départ.

Afin d'accélérer le rythme du développement économique et de la participation des Autochtones, nous avons besoin d'un changement d'orientation et d'une nouvelle trajectoire. Pour atteindre cet objectif, il faut un engagement et des efforts constants de la part des gouvernements, de l'industrie et, surtout, des collectivités et des peuples autochtones eux-mêmes. Comment pouvons-nous – collectivement, c'est-à-dire les peuples autochtones, les gouvernements, l'industrie et le secteur privé – déterminer l'orientation à suivre? Comment pouvons-nous – collectivement – nous assurer que tout le monde suit la même voie et s'oriente dans la même direction?

En réponse à ces questions, les dirigeants autochtones, les organisations autochtones et notre Conseil s'entendent de plus en plus pour dire qu'une nouvelle stratégie économique nationale

pour les Autochtones est souhaitable depuis longtemps. Une telle stratégie fournira une vision cohérente et orientera les travaux futurs au cours de la prochaine décennie, tout en étant conçue de manière à tenir compte des différences régionales, locales et culturelles entre les peuples autochtones, et à permettre la prise de décisions fondées sur le lieu.

En tant que peuples autochtones, nous devons diriger l'élaboration de cette stratégie afin d'articuler une vision pour notre développement économique et communautaire futur. Nous avons besoin que les gouvernements et les entreprises non autochtones – dans tous les secteurs de l'économie – se mobilisent pour que nous puissions réaliser cette stratégie ensemble. Lorsque nous nous efforcerons tous d'atteindre cet objectif, nous améliorerons la vie des peuples autochtones tout en nous attaquant aux séquelles des préjudices historiques. Cela nous rapprochera davantage de la réconciliation économique.

Une telle stratégie fournira une vision cohérente et orientera nos efforts au cours de la prochaine décennie, et elle doit être conçue pour tenir compte des différences régionales, locales et culturelles entre nos peuples, ainsi que pour permettre la prise de décisions fondées sur le lieu. À cette fin, dans le cadre de ce plan stratégique triennal, le Conseil travaillera en partenariat avec des dirigeants autochtones et des organisations économiques autochtones à l'élaboration d'une stratégie économique nationale sur 10 ans pour les Autochtones. Dans le cadre de notre capacité à fournir des conseils stratégiques au gouvernement fédéral sur les questions économiques touchant les Autochtones, le Conseil présentera cette stratégie au gouvernement fédéral aux fins d'adoption et de mise en œuvre en partenariat avec les peuples autochtones. Le Conseil déterminera également les possibilités de promouvoir la stratégie auprès des principaux acteurs économiques, y compris le secteur privé, les autres ordres de gouvernement, notamment les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, les gouvernements autochtones, les fondations et le milieu universitaire.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Adopter une approche inclusive pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie économique nationale pour les Autochtones

Lancer un processus pour travailler en partenariat avec les dirigeants et les organisations autochtones à l'élaboration d'une stratégie économique nationale sur 10 ans pour les Autochtones.

Obtenir l'adhésion des gouvernements et de l'industrie pour mettre en œuvre et appuyer la nouvelle stratégie.

Présenter la stratégie au gouvernement fédéral, en recommander l'adoption et continuer de surveiller sa mise en œuvre et de conseiller le gouvernement à ce sujet dans le cadre du prochain rapport d'étape.

Promouvoir la stratégie auprès des autres ordres de gouvernement et du secteur privé pour faire en sorte qu'à titre d'acteurs économiques clés, ils contribuent également à promouvoir le développement économique et la participation des Autochtones.

Secteur prioritaire 2 : Faire progresser la réconciliation économique

La réduction des écarts socioéconomiques entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada pourrait se traduire par une contribution annuelle de 27,7 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada (PIB). Le Conseil a publié un rapport de recommandations fondé sur une série de forums qui exploraient la réconciliation économique et la croissance inclusive au Canada — la série *Élargir le cercle*. Ce travail s'appuie également sur le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones 2019*, qui a révélé que les résultats économiques s'améliorent globalement pour les peuples autochtones du Canada, mais qu'ils ne sont pas en voie d'atteindre les objectifs de parité économique de 2022.

Même si chaque forum était unique, un thème commun était que **l'inclusion des peuples autochtones dans l'économie canadienne est un investissement nécessaire dans l'avenir du Canada et non une dépense**. Bien que le rapport de recommandations mette spécifiquement l'accent sur la réconciliation économique, il ressort clairement des séances qu'il y a des recoupements entre les nombreux enjeux qui ont une incidence sur les peuples autochtones et qui entravent le développement économique des Autochtones. Les conclusions des trois forums mettent en lumière les points essentiels pour un maximum de progrès et de changements, si l'on veut combler l'écart socioéconomique. Par conséquent, le Conseil s'est concentré sur quatre grands domaines : l'approvisionnement, l'accès au capital, le renforcement des capacités et le partage des richesses.

Le Conseil accueillera trois forums de suivi sur la réconciliation économique en 2022. Un rapport de suivi sur la réconciliation économique sera également publié en 2023. Ce rapport comprendra des données tirées du *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones 2022*.

En haut, à droite (de gauche à droite) : Cassidy Caron, ministre, Métis Youth, Métis Youth British Columbia (MYBC); Alex Hosfield, coprésident, de l'association étudiante de l'Université métisse; Mitchell Case, président, Métis Nation of Ontario Youth Council; Anette Trimbee, présidente, Université de Winnipeg
En haut, à gauche (de gauche à droite) : Karen Mundine, présidente-directrice générale, Reconciliation Australia; Wilton Littlechild, Ph. D.
En bas (de gauche à droite) : Clint Davis, partenaire et directeur général, Acasta Capital Indigenous; Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami; Charlie Watt, président, Makivik Coporation; Aluki Kotierk, présidente, Nunavut Tunngavik Inc.; Johannes Lampe, président, gouvernement du Nunatsiavut

[Traduction] « J'estime que la réconciliation économique et la réconciliation dans son ensemble seront réalisées lorsque nos familles ne seront plus à l'extrémité négative du spectre de tous les déterminants sociaux de la santé. Parce que c'est là où nous en sommes actuellement. Si nous examinons les soins de santé, l'éducation, la garde des enfants, nous constatons que nous avançons, mais que nous sommes encore à l'extrémité négative de ces spectres et la réconciliation signifie que nous aurons atteint notre objectif lorsque nous ne serons plus à l'extrémité négative du spectre. »

Cassidy Caron, Forum des Métis, série Élargir le cercle

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Analyse comparative de la réconciliation économique
Organiser trois forums sur la réconciliation économique et la croissance inclusive en 2022.
Diffuser le rapport de suivi sur la réconciliation économique en 2023.
Promouvoir et faire connaître l'importance de rétablir le bien-être économique des Autochtones.
Veiller à ce que la réconciliation économique demeure une priorité pour les ministres et les fonctionnaires de 2020 à 2023.
Projet de recherche visant à explorer une approche globale de la santé et les répercussions sur le bien-être économique (l'annexe A fournit des détails supplémentaires)

Secteur prioritaire 3 : Développement économique régional pour les peuples autochtones

À la fin de 2017, le Conseil a assisté au lancement de la toute première étude propre aux Autochtones, *Linking Indigenous Communities with Regional Development*, menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Wendake, au Québec (Canada). Cette étude s'est penchée sur les pratiques exemplaires à l'échelle mondiale en matière de participation et d'association des peuples autochtones au développement économique régional. Le rapport présente un certain nombre de constatations et de recommandations, d'un point de vue international, pour améliorer les politiques, et il est donc pertinent pour le mandat du Conseil, qui consiste à conseiller le gouvernement sur les questions économiques touchant les Autochtones.

L'une des principales constatations de l'étude est qu'il faut examiner la façon dont les groupes autochtones accèdent aux terres, les protègent et les utilisent en fonction de leurs propres objectifs, tout en respectant le principe de l'autodétermination. Les peuples autochtones ont une compréhension et une relation traditionnelles avec les terres qui transcendent la valeur économique et s'étendent aux visions du monde autochtone qui incluent la spiritualité, la culture et l'identité. Comme l'indique le rapport, [traduction] « Le droit à la terre peut accroître l'autonomie, générer des revenus et créer des possibilités économiques, mais il peut également être utilisé sans aucun avantage financier direct, à des fins de conservation de l'environnement et de conservation de la culture. » Une autodétermination véritable permettrait aux collectivités de décider de la façon dont elles utiliseraient leurs territoires traditionnels et d'être un participant clé à tout projet de développement dans leurs territoires traditionnels.

Il faut appuyer l'établissement d'un registre commun des entreprises appartenant à des Autochtones et produire un bilan annuel de l'économie des Autochtones pour souligner les progrès réalisés et les pratiques exemplaires. Même si la faible densité de la population et le manque d'infrastructure de transport sont des facteurs importants qui rendent difficile l'entrepreneuriat dans les collectivités autochtones rurales, le secteur des biens échangeables dans ces régions constitue un avantage concurrentiel important. Cela comprend les industries primaires comme l'agriculture, les mines, la foresterie, la pêche et l'aquaculture et les services intégrés comme la production d'énergie, les services et la fabrication. Les collectivités doivent relever d'importants défis pour : attirer les investissements; accéder au financement; faire croître les entreprises; soutenir les femmes et les entrepreneurs ruraux; accroître la formation axée sur les compétences, le mentorat et l'éducation; et assurer la viabilité des partenariats liés aux entreprises (ou entre les Autochtones et l'industrie). Le Conseil prévoit relever ces défis en affirmant l'importance des terres et en appuyant l'entrepreneuriat et le développement communautaire autochtones.

[Traduction] « […] le *“lieu” est essentiel à l’identité autochtone et façonne les résultats en matière de développement économique et de bien-être des peuples autochtones.* »

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *2019*

De gauche à droite : Frank Richter (NACCA); Victoria LaBillois (NIEDB); Maxime Vollant (NIEDB); Dr. Marie Delorme (NIEDB); Sandra Sutter (NIEDB); Shannin Metatawabin (NACCA); Dr. Tamara Krawchenko (UVic); Bud Morris (Tewatohnhi'saktha); Lisanne Radersschall (OECD Secretariat); Ana Morenomonroy (OECD Secretariat); Vanessa Mountain (St'át'imc Trust); Evan Salter (B.C. Métis Financial Corporation of BC); Dawn Madahbee Leach (NIEDB); Mark Sevestre (NATOA); Michele Young-Crook (NATOA); Tabatha Bull (CCAB); Steven Morse (Métis Voyageur Development Fund); Emmanuel Bertrand-Gauvin (CDEP NQL); His Worship, Mayor Hezakiah Oshutapik (Pangnirtung, NU)

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Confirmer l'importance des terres pour le développement économique des Autochtones

Entreprendre des recherches et formuler des recommandations sur la façon dont les terres peuvent être gérées à l'appui du développement économique.

Examiner les droits fonciers des Autochtones relativement aux projets de mise en valeur des ressources naturelles, y compris les cadres de participation et de consultation.

Soutenir l'entrepreneuriat et le développement économique communautaire Autochtones

Adapter les stratégies Autochtones d'approvisionnement afin d'améliorer l'accessibilité pour les entreprises autochtones; mettre en œuvre une approche axée sur les fournisseurs; réduire la quantité d'information requise; présenter une demande en langage simple; répartir les demandes de propositions de plus grande envergure en petits contrats; et élaborer des initiatives de formation ciblées.

Accroître la visibilité de l'économie autochtone et promouvoir le développement des entreprises et à cette fin, appuyer la formation sur les réalités culturelles; favoriser les réussites; promouvoir les partenariats entre les entreprises Autochtones et non Autochtones; partager les pratiques exemplaires; et réduire les obstacles et accroître la souplesse pour que les entreprises Autochtones puissent participer aux programmes et accéder au financement.

Secteur prioritaire 4 : Combler les lacunes statistiques sur les principaux indicateurs économiques autochtones

Le Conseil est d'avis que le renforcement des partenariats avec les établissements d'enseignement produira de nombreux avantages, comme la sensibilisation du milieu universitaire à la recherche visant à combler les graves lacunes dans les connaissances sur les obstacles à la participation économique des Autochtones, particulièrement en ce qui concerne le bien-être communautaire. Ces partenariats permettront également au Conseil de mobiliser des universitaires autochtones pour cerner et exploiter des possibilités de recherche mutuellement avantageuses, et de promouvoir et de privilégier le savoir autochtone dans le cadre de la recherche.

Grâce au partenariat du Conseil avec l'OCDE pour l'élaboration de l'étude intitulée *Linking Indigenous People to Regional Development*, il a été constaté qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité des données sur le bien-être des collectivités autochtones, les entreprises, l'entrepreneuriat et les données industrielle détaillées. Il faut également appuyer l'établissement d'un registre commun des entreprises appartenant à des Autochtones et produire un bilan annuel de l'économie des Autochtones pour souligner les progrès réalisés et les pratiques exemplaires.

Dans son *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones 2019*, le Conseil a cerné des domaines qui nécessitent d'autres recherches afin de brosser un tableau complet et exact de l'économie des Autochtones et de mieux comprendre les facteurs qui contribuent aux différences entre les résultats économiques des Autochtones et des non-Autochtones. L'établissement de résultats de recherche attendus offre d'autres possibilités de partenariat avec des établissements d'enseignement postsecondaire et des chercheurs autochtones, afin de faire progresser la recherche autochtone et l'intégration du savoir autochtone sur les questions de développement économique.

En haut, à droite (de gauche à droite) : Sandra Sutter, membre du Conseil; Marie Delorme, Ph. D., membre du Conseil; Deborah Saucier, présidente de l'Université de l'Île de Vancouver (UIV); Hilda Broomfield-Letemplier, membre du Conseil
En haut, à gauche (de gauche à droite) : Max FineDay, directeur, Échanges Racines canadiennes
En bas (de gauche à droite) : Hilda Broomfield-Letemplier, Marie Delorme, Ph. D., Sandra Sutter, Deborah Saucier, Max FineDay

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Établir des partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire et des chercheurs Autochtones partout au Canada et à l'étranger

Création de partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire et des universités autochtones établies, pour tirer parti des connaissances et des ressources de recherche et les mettre en commun, et pour promouvoir 'intégration et la valorisation du savoir autochtone.

Recherche sur les pratiques exemplaires en matière de collecte et d'utilisation des données au sein des collectivités et des organisations autochtones.

Dresser le profil des Autochtones du Canada : Recherche sur les tendances et réponse aux besoins de données

Amélioration des données et des statistiques sur les indicateurs économiques des Métis et des Inuits, comme les modèles de gouvernance dans les collectivités métisses et inuites.

Projet de recherche visant à explorer une approche globale de la santé et les répercussions sur le bien-être économique (l'annexe A fournit des détails supplémentaires)

[Traduction] « Pourquoi ne peut-il pas s'agir d'une mesure économique? La santé de mon peuple et son lien avec qui il est et sa culture. »

***Max FineDay**, cinquième série annuelle de conférences autochtones de l'UIV de concert avec* Ideas *de la CBC, qui porte sur la quête de la liberté, de la prospérité et de #Landback (récupération des terres) pour les peuples autochtones*

CONCLUSION

Il est essentiel pour tous les Canadiens, autochtones et non autochtones, que les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis participent pleinement à l'économie et rapatrient ce qui a été une contribution historique importante à la prospérité économique du Canada. Les peuples autochtones du Canada ont fait de grands progrès en matière de participation à l'économie canadienne, avec une augmentation de la propriété d'entreprises et des rôles de leadership, tant au sein des sociétés économiques que des collectivités autochtones.

Il reste beaucoup de travail à faire pour atteindre l'objectif du Conseil consistant à faire en sorte que les Autochtones obtiennent des résultats économiques comparables à ceux du reste du Canada. Grâce à l'engagement continu du Conseil auprès des collectivités autochtones, des organisations autochtones nationales, des organisations économiques et financières autochtones, des entreprises autochtones et des peuples autochtones, nous avons entendu des récits semblables sur les obstacles qui touchent les collectivités autochtones et les solutions qui sont nécessaires pour combler l'écart socioéconomique et créer de la prospérité pour les peuples autochtones partout au Canada. Cet engagement a contribué à éclairer les quatre secteurs prioritaires cernés dans le présent plan stratégique, de sorte que les conseils actuels et futurs du Conseil au gouvernement portent sur des enjeux qui sont prioritaires pour les collectivités autochtones. Le Conseil demeure déterminé à collaborer avec le gouvernement fédéral, les organisations et les collectivités autochtones et tous les Canadiens pour faire progresser le développement économique et assurer la prospérité économique des peuples autochtones au Canada.

ANNEXE A

Conseil national de développement économique des Autochtones

Considérations pour le Rapport d'étape 2022 : Domaines d'étude futurs

Comme nous l'avons mentionné dans le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2019, les populations autochtones sont confrontées à des obstacles systémiques profondément ancrés dans le paysage économique canadien. Dans le cadre de l'examen de ces obstacles, le rapport a examiné les indicateurs économiques acceptés pour mesurer l'écart entre les Canadiens autochtones et non autochtones, y compris le revenu, l'emploi et l'éducation.

Pour le rapport de 2019, la capacité de caractériser l'écart entre les Autochtones et les non-Autochtones a été améliorée grâce à l'ajout de l'indice d'infrastructure et d'une analyse comparative entre les sexes. Comme l'a souligné Frederic Wien, Ph. D., membre du Comité consultatif d'experts, ces ajouts [traduction] « reconnaissent que ce qui se produit au niveau individuel est fortement influencé par ce qui est disponible au niveau communautaire (c.-à-d. l'infrastructure), d'où l'importance de renforcer la collectivité et d'offrir des programmes et des services aux personnes et aux familles ». La capacité de participer à des activités économiques dépend de facteurs individuels et communautaires qui influent sur le bien-être. Une meilleure compréhension du « bien-être » et de ses effets renforcerait les perspectives et les recommandations subséquentes du Rapport de 2022.

Depuis la création du rapport, l'indice de bien-être des collectivités (IBC) a servi à évaluer le bien-être socioéconomique des Autochtones et des non-Autochtones partout au Canada. Cet indice comprend quatre composantes (scolarité, activité sur le marché du travail, revenu et logement), qui sont combinées pour attribuer à chaque collectivité un « indice » de bien-être. Ces indices permettent de comparer le bien-être des collectivités inuites et des Premières Nations à celui des collectivités non autochtones.

Le Bureau du vérificateur général a récemment souligné les limites de l'IBC, affirmant qu'un portrait plus holistique du bien-être des collectivités consisterait à placer l'IBC dans un tableau de bord plus large d'autres indicateurs importants comme la santé ou la langue. L'indice actuel exclut également les mesures propres aux collectivités autochtones, comme les activités traditionnelles ou la continuité culturelle. On a constaté que ces mesures, ainsi que d'autres enjeux comme l'incarcération, la santé mentale et physique, et les taux de violence et de suicide, ont une incidence sur la capacité d'une collectivité à poursuivre son développement économique.

Une personne ou une collectivité aux prises avec des problèmes de suicide, de santé mentale, de maladies chroniques ou de toxicomanie est incapable d'obtenir des résultats optimaux en matière d'éducation, de participation au marché du travail ou de revenu. Le fait de ne pas reconnaître l'incidence de ces problèmes sur le développement économique ne tient pas compte des défis que doit relever une entreprise autochtone pour recruter et maintenir en poste des employés en bonne santé, ni de la capacité des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale d'obtenir une éducation et de trouver un emploi de qualité.

Ces constatations éclaireront d'autres recherches sur les liens entre la santé mentale et physique et le bien-être économique, dans le cadre du plan stratégique 2020-2023 du Conseil.